

Compte rendu des élus de la CGT Finances Publiques

CAP nationales catégorie C de recours d'évaluation professionnelle 2017 (gestion 2016) des AA1^{ère} classe, AAP2^{ème} classe et AAP1^{ère} classe

Les CAP C de recours des AA 1^{ère} classe, AAP 2^{ème} classe et AAP 1^{ère} classe se sont déroulées les 15, 17, 20, 28, 30 novembre et les 1er, 14 et 15 décembre 2017.

Les élus de la CGT Finances Publiques ont lu la déclaration liminaire que vous trouverez à l'adresse suivante : <http://www.financespubliques.cgt.fr/content/cap-nationale-c-des-28-30-novembre-et-1er-decembre-2017-revision-de-levaluation>

RÉPONSE DE L'ADMINISTRATION

L'Administration a indiqué qu'elle ne ferait pas de commentaires sur les propos de politique générale, mais qu'elle transmettrait notre déclaration liminaire au ministre.

Concernant la remise en cause des règles de mutations à la DGFIP, le président de la CAP a indiqué que les secrétaires généraux des organisations syndicales avait été reçus par le directeur général.

Il a confirmé qu'un cycle de discussion allait s'ouvrir sur le premier semestre 2018.

Concernant la Cap de recours d'évaluation il a rappelé que 2017 était la dernière année où des réductions/majorations s'appliquaient.

Ce système sera remplacé dès l'an prochain par un cadencement unique.

Il a indiqué que l'entretien professionnel allait perdurer car il est un moment de dialogue entre l'agent et le chef de service.

Concernant l'introduction du recours dit « hiérarchique », il a rappelé notre point de désaccord. Selon lui, il est « simple et facile d'accès » sans rentrer dans une procédure complexe type « CAPL/CAPN ». Il a insisté sur le fait que c'était un « recours en plus, pas à la place » et que les agents conservaient leur droit de recours en CAP locale et en CAP nationale.

Sur l'augmentation du nombre de recours cette année, il a indiqué que selon lui, c'était lié à la dernière année de vie du système, mais qu'on ne pouvait écarter pour autant une insatisfaction des agents quant à leur évaluation professionnelle.

Enfin, il s'est engagé, sur le principe, à distribuer la réserve de 40 mois constitué pour examiner les recours présentés en CAPN.

EVOCATION DES DOSSIERS

Les CAP avaient à examiner 110 demandes de révision d'évaluation professionnelle : 23 dossiers d'AA1^{ère} classe, 33 dossiers d'AAP 2^{ème} classe et 54 dossiers d'AAP 1^{ère} classe.

➡ **41 agents avaient mandaté la CGT Finances Publiques pour les représenter et défendre leur dossier.**

Sur les 110 dossiers l'administration a attribué :

- ▶ **35 réductions de 2 mois ;**
- ▶ **5 réductions de 1 mois ;**
- ▶ **14 modifications du tableau synoptique ;**
- ▶ **9 modifications des appréciations générales.**

Soit un total de 63 modifications en CAP Nationale, mais tout de même 42 rejets des requêtes présentées...

Montreuil, le 09/01/2018

Syndicat national



Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

ANALYSE DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Contrairement aux promesses plus ou moins faites par l'Administration centrale, des réductions d'ancienneté ont été attribuées au stade du recours hiérarchique.

Pour la CGT Finances Publiques, les débats en CAP locales sont rendus plus difficiles car l'administration se cache derrière le fait que l'autorité hiérarchique a déjà rendu une décision.

Cette autorité hiérarchique représente la direction locale et revenir sur son « jugement » en CAP locale est d'autant plus difficile pour un président de CAP locale.

Nous faisons le constat que le nombre d'agents notés est passé de 30 932 en 2014 à 26 374 en 2017 (baisse des effectifs de 15 %). Le nombre de recours de 1er niveau est resté constant 760 en 2014 (2,4%) et 636 en 2017 (2,4%).

Pour la CGT, les 636 agents ayant présenté un recours de leur évaluation auraient dû avoir droit à une véritable défense en toute transparence dans un cadre paritaire. Tel n'a pas été le cas.

42 agents ont obtenu satisfaction totale suite au recours hiérarchique qu'ils avaient présenté.

Sur les 594 agents qui s'étaient vu notifier un rejet total ou partiel seulement 434 ont présenté une requête devant la CAP Locale : 160 agents ont été privés d'une défense par les représentants des personnels dans un cadre paritaire.

Les élus de la CGT Finances Publiques estiment que c'est un recul pour la défense des personnels.

En « rajoutant » un recours préalable avant la saisie d'une CAP, l'Administration complique la procédure d'appel et chiffres à l'appui, près de 30 % des agents renoncent à poursuivre la procédure d'appel alors qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction.

Concernant cette campagne de recours nous constatons que les mêmes dysfonctionnements perdurent, les problèmes de santé, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation, ainsi que certains postes peu valorisés (caisse, accueil, services communs) restent autant de facteurs qui pénalisent les agents.

Les élus de la CGT Finances Publiques sont opposés à l'attribution de majorations d'ancienneté. Ils jugent que ce n'est pas en sanctionnant les agents à travers leur évaluation que l'on règle leurs difficultés.

Nous estimons que l'administration a les moyens de satisfaire un plus grand nombre d'agents en utilisant l'ensemble des réserves constituées (au niveau local comme au niveau national) pour l'examen des recours de la catégorie C administratif mais qu'elle ne les utilise pas toutes.

Les élus de la CGT Finances Publiques considèrent, que dans un contexte de pénurie d'effectifs et de restructurations permanentes, les agents fournissent bien plus que leur part de travail.

LES VOTES

Les élus CGT ont voté systématiquement pour la requête de l'agent.

Les élus Solidaires Finances publiques, FO DGFIP et CFDT Finances publiques ont voté pour la requête de l'agent lorsque le dossier était défendu et se sont abstenus pour les dossiers non défendus.

Depuis plusieurs années, dans une majorité d'appels, les agents se plaignent du manque d'effectif et de la dégradation de leurs conditions de travail.

Désormais dans leurs réponses, même les chefs de services dénoncent la pénurie d'agents et ses conséquences sur les conditions de travail et l'exercice des missions.

La CGT Finances Publiques exige l'arrêt des politiques destructrices qui frappent la catégorie C, la création d'emplois à hauteur des besoins des services, une revalorisation du point d'indice qui prenne en compte les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis 2000 et une véritable refonte de la grille indiciaire.

Enfin, les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.

Ils dénoncent tous les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

